



**SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT
ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt
« UC-PIF »**

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR LA FORET ET LA RESTAURATION DES SAVANES
« PIFORES »**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME/CABINET) CHARGE DE
FACILITER LE MARCHE DE LA CUISSON PROPRE DANS LE CADRE DU MECANISME FBR DU PIFORES**

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la RDC avait reçu deux Dons pour couvrir les coûts de deux projets pilotes à savoir : (i) le Projet Intégré REDD+ dans les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et de Kisangani « PIREDD/MBKIS » (21.5 millions USD), (ii) le Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers « PGAPF » (36,9 millions USD), respectivement sur financement de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque mondiale (BM).

Dans le cadre du Partenariat Pays 2022-2026 pour la RDC de la Banque mondiale, il a été retenu parmi les priorités, la préparation d'un nouveau programme de grande envergure afin de mettre à l'échelle, dans le bassin de l'Ouest (Kinshasa, Kongo Central, Kwilu), du Centre (Kasaï, Kasaï-Oriental, Kasaï Central, Lomami) de la RDC, les approches territoriales et les incitations développées dans le cadre de la mise en œuvre du PGAPF. **Il s'agit du ¹« Programme d'Investissement pour la Forêt et la Restauration des Savanes » (PIFORES en sigle français).**

L'Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) est la structure dédiée au Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable (MEDD) pour en assurer la Maîtrise d'Ouvrage.

Le PIFORES est financé par les ressources de l'IDA à hauteur de 290 millions USD et du fonds fiduciaires ESMAP de la Banque pour le volet cuisson propre à hauteur de 10 millions USD. L'accord de financement a été signé par le Gouvernement de la RDC le 04 septembre 2023 et la mise en vigueur est intervenue le 01 mai 2024.

Le PIFORES est structuré autour de cinq composantes ci-après :

- Composante 1 : Amélioration de l'aménagement du Territoire pour la gestion des ressources naturelles dans les zones ciblées ;
- Composante 2 : Développement de l'agroforesterie et des chaînes de valeur pour la gestion durable des paysages et l'amélioration des moyens de subsistance ;
- Composante 3 : Développement d'une chaîne de valeur durable pour l'énergie et la cuisson efficace ;
- Composante 4 : Approches améliorées et innovantes pour la mesure, le rapportage et la vérification (MRV) et le financement climatique basé sur les résultats ;

¹ https://www.ucpif.cd/images/medias/PIFORES_PAD_Version_Francaise.pdf

- Composante 5 : Mise en œuvre et suivi et évaluation du projet.

La sous-composante 3.2 « Appui à la transition vers des énergies plus efficaces et des solutions de cuisson plus propres » dont la mise en œuvre est confiée à l'Agence nationale de l'électrification et des services énergétiques en milieu rural et périurbain (ANSER) sous la supervision de l'UC-PIF, comporte deux volets :

- Premier volet : La création d'un mécanisme de financement basé sur les résultats (FBR) pour la cuisson propre afin de fournir des incitations financières pour attirer les investissements du secteur privé et fournir des solutions de cuisson propre et efficaces éligibles avec un niveau de résultats prédéfini et des déclencheurs de paiement (16 millions de dollars) ;
- Deuxième volet : La fourniture d'une assistance technique, d'un renforcement des capacités institutionnelles et d'un soutien à la mise en œuvre afin d'encourager un environnement propice aux solutions de cuisson propres et efficaces (4 millions de dollars).

Dans la perspective de faciliter aux opérateurs locaux l'accès au marché ainsi que la participation au mécanisme FBR du PIFORES avec des solutions de cuisson propre dont la performance se situe au minimum au niveau 3, l'UC-PIF envisage s'attacher les services d'un consultant (firme/cabinet) pour faciliter le marché de la cuisson propre dans le cadre du mécanisme FBR du PIFORES.

2. Objectif

L'objectif général de la mission est d'appuyer les opérateurs locaux de faible envergure technique et économique pour leur participation au mécanisme FBR afin qu'ils fournissent des solutions de cuisson propre éligibles.

Spécifiquement, le consultant (firme/cabinet) devra :

- Sensibiliser les artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) dont au moins 10% d'artisans femmes dans les 7 provinces du PIFORES sur l'importance de l'utilisation des foyers améliorés répondant aux critères d'éligibilité au mécanisme FBR du PIFORES ;
- Former les artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) sur les méthodes et techniques sur tous les processus de fabrication de solutions de cuisson propre d'au minimum niveau 3 ;
- Renforcer les compétences des artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) qui ont déjà des notions de poterie à être plus professionnelle dans la production de solutions de cuisson propre en vue de produire des solutions de cuisson d'au minimum niveau 3 ;
- Transmettre aux artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) les connaissances nécessaires pour produire et vendre des solutions de cuisson propre comme activités génératrices de revenus ;
- Etablir la liste des équipements pour doter les artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) des matériels utiles pour continuer la production des solutions de cuisson propre et en faire une AGR (Activités Génératrices de Revenus) ;
- Aider les artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) à faible capacité à participer au mécanisme FBR par le biais de conseils techniques sur la conception des produits, les tests/certifications et la préparation de plans d'affaires. ;
- Appuyer les artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) dans la préparation de plans d'affaires ;
- Accompagner les artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) dans la mise en œuvre de plans d'affaires les 6 premiers mois ;

- Fournir des services de renforcement des capacités au marché (formation en marketing, formation en comptabilité élémentaire « enregistrement chronologique des recettes et des achats », etc.).

3. Etendue de la mission

Sous la supervision du Coordonnateur National de l'UC-PIF, et en étroite collaboration avec l'ANSER chargée de mettre en œuvre le mécanisme FBR du PIFORES, le Consultant (firme/cabinet) se chargera de la mise en œuvre des étapes ci-après :

3.1 Renforcement des capacités des artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME)

- Évaluer le niveau de compétences internes des entreprises de cuisson propre en matière de marketing et de gestion commerciale.
- Dispenser une formation aux artisans locaux de cuisson propre (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) pour combler les lacunes en matière de compétences (formation essentiellement pratique avec des démonstrations pratiques de fabrication. Toutefois les notions théoriques nécessaires à la connaissance des participants doivent être partagées) en consultation avec l'Institut National de préparation Professionnelle (INPP) ;
- Faciliter le partage de connaissances avec les grandes entreprises de cuisson propre ;
- Aider les entreprises de cuisson propre à former des partenariats et former des équipes d'agents de marché dans les chefs-lieux de provinces du PIFORES ;
- Appuyer les artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) de cuisson propre à mieux gérer leur unité de production, et améliorer la technologie ainsi que la production à travers un programme d'incubation ;
- Assurer la coordination avec les partenaires de développement (ENABEL, PNUD, GIZ, etc.) pour faire la synthèse des efforts de renforcement des capacités et des possibilités de formation.

3.2 Facilitation du marché

- Assurer une meilleure circulation de l'information entre les artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) de la cuisson propre, l'équipe de communication et d'autres acteurs clés sur les exigences du programme de FBR, la production de foyers au minimum de niveau 3, les retours d'information sur la mise en œuvre, en particulier sur les goulots d'étranglement » ;
- Inciter les artisans locaux (auto-entrepreneurs ou TPE/PME) à participer au mécanisme FBR en organisant des séances d'information et/ou en travaillant avec des associations telles que ACFCA (Alliance Congolaise pour les Foyers et Combustibles Améliorés), ACERD (Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées) ;
- Accompagner les artisans locaux dans le processus de certification des solutions de cuisson propre auprès du CERERK/ISTA (Centre d'Études et des Recherches sur les Energies Renouvelables Kitsisa Khonde de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées) ;
- Encourager le regroupement des opérateurs privés en fonction de leurs technologies de cuisson en vue de faciliter les partenariats potentiels ;
- Assurer une meilleure circulation de l'information entre les opérateurs privés, le gestionnaire de fonds du mécanisme FBR, et l'ANSER respectivement sur les exigences du mécanisme FBR, les retours d'expérience sur la mise en œuvre, et les goulots d'étranglement ;
- Recueillir les commentaires des ménages en les transmettant aux opérateurs privés, au gestionnaire de fonds ainsi qu'à l'ANSER ;

- Coordonner des démonstrations culinaires ciblées dans certaines communautés, en préparant un repas complet composé de plats typiques de la communauté en utilisant diverses technologies de fourneaux propres ;
- Effectuer une analyse de segmentation du marché pour faciliter un marketing ciblé et cibler efficacement les clients potentiels ;
- Établir des mécanismes de suivi-évaluation des ventes réalisées par les artisans ;
- Identifier de manière proactive les problèmes et les opportunités pendant la mise en œuvre du mécanisme FBR, et proposer des actions recommandées

4. Livrables

Les livrables attendus du consultant (firme/cabinet) chargé de faciliter le marché de la cuisson propre dans le cadre du mécanisme FBR, se présentent de la manière suivante :

Livrable	Caractéristique du livrable	Durée	Format
Note de cadrage	Rapport décrivant la méthodologie en incluant un plan annuel de mise en œuvre	10 jours après la signature du contrat	Format numérique Word et PDF
Renforcement des capacités	Rapports de renforcement des capacités	90 jours	Format numérique Word et PDF
Facilitation du marché	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports trimestriels • Rapports semestriels • Rapport annuel 	620 jours	Format numérique Word et PDF

5. Durée de la mission

La durée de la mission est de 720 jours (2 ans) à compter de la date de signature du contrat.

6. Profil du Consultant

6.1 Profil du Consultant

Globalement, le consultant (firme/cabinet) doit être un bureau d'études ou un cabinet disposant d'une expérience avérée dans la formation des TPE/PME, l'appui conseil des TPE/PME et la facilitation d'un marché du secteur privé.

Le consultant (firme/cabinet) doit répondre aux critères ci-après :

- Être une personne morale légalement établie en RDC ou à l'étranger ;
- Justifier d'au moins 10 ans d'expérience dans l'élaboration et l'exécution des études de marché en Afrique subsaharienne. Une expérience dans l'élaboration et l'exécution des études de marché en RDC est un atout ;
- Justifier de 7 ans d'expérience dans la formation et l'appui conseil aux TPE/PME en Afrique subsaharienne. Une expérience dans la formation et l'appui conseil aux TPE/PME du secteur de la cuisson propre est un atout ;
- Avoir réalisé au moins 1 mission similaire dans le domaine des énergies renouvelables ;
- Avoir une connaissance approfondie des aspects environnementaux et sociaux y compris VBG/EAS/HS ;

- Avoir un code de bonne conduite et politique interne claire visant la prévention et la réponse du harcèlement, de l'exploitation et de l'abus sexuel, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du Projet.

6.2 Personnel clé du Consultant

Le consultant (firme/cabinet) devra proposer un personnel clé qui comprend les postes ci-après :

- Un Chef de mission ;
- Trois (3) Spécialiste en Coaching d'entreprises (TPE/PME) à raison d'un spécialiste pour le lot 1 « Kinshasa, Kongo », un spécialiste pour le lot 2 « Kwilu, Kasai », et un spécialiste pour le lot 3 « Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami » ;
- Trois (3) Expert-formateurs en Efficacité Energétique à raison d'un expert-formateur pour le lot 1 « Kinshasa, Kongo », un expert-formateur pour le lot 2 « Kwilu, Kasai », et un expert-formateur pour le lot 3 « Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami » ;
- Un Spécialiste en Environnement.

Chaque membre de l'équipe devra manifester les aptitudes suivantes :

- Axé sur les résultats, engagé, responsable et sachant rendre comptes ;
- Excellente communication (écrite et orale), compétences en matière de rapports et de présentation ;
- Maîtrise du français requise de tous ; maîtrise de l'anglais requise du chef de mission.

6.2.1 Chef de mission

Le Chef de mission sera responsable de la coordination générale de la mission avec l'objectif principal d'assurer le déroulement normal en termes de délais, de qualité et de coûts. Il (elle) fera tout pour minimiser l'impact des difficultés qui pourraient surgir en cours d'exécution. Il (elle) aura obligation de tenir informé régulièrement l'ANSER et l'UC-PIF sur l'avancement des activités et dans un délai de 24 heures en cas de difficulté ou imprévu majeur.

Le Chef de mission doit répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'au moins un diplôme universitaire de niveau Licence ou Maîtrise en Économie, Gestion, Sciences commerciales, Sciences sociales ou équivalent ;
- Justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion des projets ou la conduite de missions de mise en œuvre d'une étude de marché ;
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience avérée dans l'appui à l'entrepreneuriat de TPE/PME ;
- Connaissances informatiques : traitement de texte, tableurs, programmes Power Point et bases de données ;
- Excellentes compétences en communication en anglais et en français, écrit et parlé. La connaissance d'une de langues locales est essentielle.

6.2.2 Spécialiste en Coaching d'entreprises (TPE/PME) (3)

Le Spécialiste en coaching d'entreprise aura pour mission entre autres l'organisation et animation de séances de sensibilisation auprès de TPE/PME, l'organisation et animation de formations auprès de TPE/PME, la conception des modules de formation sur le marketing et la comptabilité élémentaire de TPE/PME, l'accompagnement de TPE/PME en phase de pré-crédation, le suivi de TPE/PME en phase de post-crédation.

Le Spécialiste en coaching d'entreprises doit répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de Licence ou Maîtrise en gestion, sciences économiques, développement économique local, ou autre discipline similaire ;
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur privé ;
- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de la formation et/ou de l'enseignement ;
- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience en matière de création et accompagnement de TPE/PME (études de marché, plan d'affaires, formation etc.) ;
- Bonne maîtrise de l'environnement micro-entrepreneurial de la RDC ;
- Excellente maîtrise d'Excel, Word et PowerPoint ;
- Excellente expression en Français et en une des langues locales, tant à l'écrit qu'à l'oral.

6.2.3 Expert-formateur en Efficacité Energétique (3)

Le Consultant doit avoir un diplôme d'Ingénieur en Génie Électrique, en Energies Renouvelables et Efficacité Energétique, Gestion des ressources énergétiques et Efficacité énergétique, Génie Industriel ou une discipline connexe (géologie, électricité industrielle, génie thermique et énergie, électrotechnique, etc.).

Le consultant doit répondre au profil suivant :

- ✓ Justifier d'une expérience générale d'au moins 7 ans dans les domaines de l'environnement ou des énergies renouvelables ;
- ✓ Disposer d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la formation ou la production des solutions de cuisson propre (foyers améliorés) ;
- ✓ Disposer d'au moins 5 ans d'expérience dans la vulgarisation des solutions de cuisson propre (foyers améliorés) en milieu périurbain et rural ;
- ✓ Avoir une bonne capacité d'utilisation des logiciels courants (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint, Internet).
- ✓ Posséder d'excellentes capacités en termes de relations interpersonnelles surtout envers des personnes faiblement instruites ;
- ✓ Avoir d'excellentes capacités de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit, en français et en langues locales.

6.2.4 Spécialiste en Environnement et Genre

Le Spécialiste en Environnement aura la responsabilité de la gestion des aspects environnementaux et sociaux y compris ceux de la VBG/EAS/HS. Dans l'accomplissement de sa mission, le Spécialiste en Environnement doit considérer et se référer aux points suivants :

- Les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires en générale et spécifiques du Groupe de la Banque mondiale ;
- La directive de la Banque mondiale relative à l'engagement citoyen dans le cadre des projets d'investissement ;
- Les conventions internationales en matière environnementale et sociale ratifiées par la RDC ;
- Les instruments des instruments préparés dans le cadre du PIFORES (PEES, PGMO, PGES, CGES, EIES, etc.) ;
- Connaissance des politiques opérationnelles et le nouveau Cadre environnemental et social de la Banque mondiale y compris la note de bonne pratique de la Banque mondiale ;
- Le cadre juridique national sur la VBG et la protection de l'enfant.

Le Spécialiste en Environnement doit répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Licence ou Maîtrise en sciences de l'environnement, Sciences sociales, Gestion des ressources naturelles, Économie ou équivalent ;
- Justifier d'au moins 5 ans d'expérience dans les études environnementales et sociales ;
- Justifier d'une expérience de 5 ans dans la gestion et mise en place d'un système de management environnemental au sein des entreprises ;
- Avoir une excellente connaissance des méthodologies en matière d'études environnementales et sociales dans le contexte des projets ;
- Avoir une connaissance sur les normes ISO en particulier ISO 14001 et ISO 45001 ;
- Bonne maîtrise du processus d'identification et de mobilisation des parties prenantes conformément à la NES 10 de la Banque mondiale ;
- Bonne maîtrise des aspects Hygiène, Sécurité et Environnement ;
- Avoir une connaissance des aspects genre et dans la gestion des projets de lutte contre les violences basées sur le genre compris dans mise en œuvre d'un Plan d'action des VBG/EAS/HS ;
- Bonne connaissance des politiques opérationnelles/ Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et des logiciels MS Office.